

**EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE
DEUXIÈME TRIMESTRE ET LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2019**

Paris, France, le 8 août 2019 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses états financiers intermédiaires non audités, établis conformément au référentiel comptable français (« GAAP »), ainsi que ses états financiers intermédiaires résumés non audités, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour le semestre clos le 30 juin 2019. Ces états financiers intermédiaires non audités ont été approuvés par le Conseil d'administration le 8 août 2019. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon le référentiel comptable français, EURO a enregistré un bénéfice net de 8,3 millions d'euros (0,132 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2019, contre 8,5 millions d'euros (0,137 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2018.

Les comptes d'EURO établis selon les IFRS font ressortir un résultat net de 8,2 millions d'euros (0,131 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2019, contre 7,7 millions d'euros (0,123 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2018.

EURO a comptabilisé des produits de 12,4 millions d'euros au premier semestre de 2019 (6,5 millions d'euros pour le deuxième trimestre de 2019), contre 11,6 millions d'euros au premier semestre de 2018 (6,0 millions d'euros pour le deuxième trimestre de 2018).

Le 13 juin 2019, EURO a versé des dividendes de 12,5 millions d'euros (0,20 € par action).

Liquidités et sources de financement

Au 30 juin 2019, le montant de la trésorerie s'élevait à 23,1 millions d'euros, contre 25,7 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette baisse, qui résulte principalement des dividendes payés, a été partiellement compensée par la trésorerie générée par les activités opérationnelles.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 30 juin 2019, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions de Columbus Gold Corp. (« Columbus ») (11,3 % des actions en circulation ; 12,0 % au 31 décembre 2018) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (6,2 % des actions en circulation ; 6,3 % au 31 décembre 2018).

Au cours de semestre clos le 30 juin 2019, la Société a constaté selon les IFRS une dépréciation pour perte latente de la juste valeur de titres négociables. En IFRS, la perte de 0,6 million d'euros a été enregistrée dans les autres éléments du résultat global (4,0 millions d'euros durant le semestre clos le 30 juin 2018). Selon le référentiel comptable français, la perte de 0,4 million d'euros a été comptabilisée dans le résultat financier au compte de résultat.

Actifs de redevances

(Se reporter au rapport de gestion pour de plus amples renseignements)

Au 30 juin 2019, les tests de dépréciation de la Société ont déterminé que certains faits et circonstances représentaient un potentiel indice de perte de valeur pour les actifs incorporels relatifs à la redevance Paul Isnard. Aucun indicateur de ce type n'a été identifié pour les actifs incorporels relatifs à la redevance Rosebel. Le 23 mai 2019, l'ancien ministre de la Transition écologique et de la Solidarité a déclaré, à l'issue de la première réunion du Conseil de défense écologique, que le projet était incompatible, dans «son état actuel», avec les exigences de protection de l'environnement. Les récentes déclarations du gouvernement français concernant le projet Montagne d'Or, à laquelle la redevance Paul Isnard est attachée, créent une incertitude quant à la délivrance des différentes autorisations et permis non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet. Les travaux se poursuivent néanmoins à la fois sur la conception du projet et sur le cadre environnemental qui l'entoure. Dans ces circonstances, la Société maintient la même hypothèse que dans le test de dépréciation effectué au 31 décembre 2018. La Société continue donc de présumer que les diverses autorisations et permis seront accordés dans des conditions permettant à la Compagnie Minière Montagne d'Or de poursuivre ce projet, bien que le calendrier soit quelque peu incertain. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée dans les états financiers au 30 juin 2019.

Analyse des résultats des semestres clos le 30 juin 2019 et le 30 juin 2018 conformément au référentiel comptable français

Selon le référentiel comptable français et les IFRS, EURO a comptabilisé des produits de 12,4 millions d'euros, en hausse par rapport aux 11,6 millions d'euros enregistrés au cours de la même période en 2018. Ces produits proviennent essentiellement de la redevance de la mine Rosebel, pour 12,5 millions d'euros (semestre clos le 30 juin 2018 : 11,4 millions d'euros). La hausse de ces produits s'explique principalement par le repli de l'euro (0,8 million d'euros) et l'augmentation de la production à 147 744 onces au cours du premier semestre clos le 30 juin 2019, contre 142 371 onces durant le premier semestre de 2018 (0,4 million d'euros), partiellement neutralisée par l'incidence d'une baisse du cours moyen de l'or à 1 307 dollars américains l'once durant le premier semestre de 2019, contre 1 317 dollars américains l'once pour la période correspondante de 2018 (0,1 million d'euros). Au cours du premier semestre 2019, les autres redevances versées par des tiers en Guyane française comprennent la reprise de -0,1 million d'euros d'une créance de redevance précédemment surestimée, contre des produits de 0,2 million d'euros pour la même période en 2018.

Selon les GAAP français, les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements, se sont élevées à 0,46 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2019, contre 0,45 million d'euros pour la même période en 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges administratives en 2019.

Les dotations aux amortissements sur les immobilisations incorporelles se sont élevées à 0,21 million d'euros au premier semestre de 2019, comparativement à 0,20 million d'euros pour la même période en 2018. Cette augmentation tient principalement à la hausse de la production de la mine Rosebel.

Les produits des placements pour le premier semestre de 2019 étaient de 0,4 million d'euros contre 0,2 million d'euros au cours du premier semestre de 2018. Cette hausse est principalement due aux soldes bancaires plus élevés en 2019.

Selon les GAAP français, les résultats financiers comprennent, au premier semestre de 2019, des profits de change sur les comptes bancaires de 0,4 million d'euros comparativement à des profits de change sur les comptes bancaires de 0,8 million d'euros au cours du premier semestre de 2018. La diminution des profits de change en 2019 est principalement due à une variation moins importante du taux de change de l'euro par rapport au dollar américain en 2019 comparativement à la même période en 2018.

Durant le premier semestre clos le 30 juin 2019, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 3,9 millions d'euros, contre un montant de 3,6 millions d'euros au premier semestre 2018. Cette hausse tient principalement à l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables, partiellement neutralisée par les écarts de conversion.

Données financières (IFRS)

Depuis le 31 décembre 2010, EURO ne prépare et ne publie plus d'états financiers consolidés en application de la loi française ; seul le référentiel comptable français peut être appliqué à la présentation des états financiers individuels et soumis à l'approbation des actionnaires. Toutefois, afin de se conformer aux exigences canadiennes et d'avoir une équivalence des informations selon le référentiel français et le référentiel canadien, les informations suivantes sur les résultats financiers selon les IFRS sont fournies à titre comparatif.

Comparaison du semestre clos le 30 juin 2019 par rapport à la même période en 2018 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un résultat net de 8,2 millions d'euros (0,131 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2019, contre 7,7 millions d'euros (0,123 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2018.

En IFRS, les produits ont totalisé 12,4 millions d'euros au titre du premier semestre de 2019, contre 11,6 millions d'euros pour le premier semestre de 2018, identiques aux produits comptabilisés selon le référentiel comptable français, comme expliqué plus haut.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,31 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2019, contre 0,29 million d'euros au titre de la même période en 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges administratives en 2019.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,26 million d'euros pour le premier semestre de 2019, contre 0,23 million d'euros sur la même période en 2018, une hausse qui s'explique principalement par l'augmentation de la production à la mine Rosebel.

Les produits des placements pour le premier semestre de 2019 étaient de 0,4 million d'euros contre 0,2 million d'euros au cours du premier semestre de 2018, identiques aux produits des placements comptabilisés selon le référentiel comptable français, comme expliqué plus haut.

EURO a comptabilisé des gains de change de 0,01 million d'euros durant les six premiers mois de 2019, contre 0,27 million d'euros au premier semestre de 2018, principalement en raison d'une baisse du taux de change de clôture de l'euro par rapport au dollar américain en 2019, comparativement à la même période en 2018. Ce taux a été utilisé pour réévaluer les dividendes à distribuer, les comptes bancaires et la dette fiscale.

EURO a comptabilisé au titre du semestre clos le 30 juin 2019 une charge d'impôt sur le résultat de 4,0 millions d'euros, contre 3,8 millions d'euros au cours de la même période de 2018. Cette hausse tient principalement à l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables, partiellement neutralisée par les écarts de conversion.

Comparaison du deuxième trimestre clos le 30 juin 2019 par rapport à la même période en 2018 (IFRS)

Au deuxième trimestre 2019, EURO a fait état d'un résultat net en IFRS de 4,7 millions d'euros (0,074 € par action), contre 3,7 millions d'euros (0,059 € par action) au deuxième trimestre 2018.

Les produits se sont établis à 6,5 millions d'euros au deuxième trimestre 2019, en hausse de 9 % par rapport aux 6,0 millions d'euros enregistrés au deuxième trimestre 2018. Ces produits provenaient essentiellement de la redevance de la mine Rosebel, pour 6,5 millions d'euros (deuxième trimestre 2018 : 5,9 millions d'euros). L'augmentation des produits s'explique principalement par la baisse de l'euro (0,4 million d'euros), ainsi que par une production aurifère en progression à 76 208 onces au deuxième trimestre 2019, contre 73 579 onces au deuxième trimestre 2018 (0,2 million d'euros). Les prix de l'or étaient comparables. Il n'y a pas eu d'autre redevance versée par des tiers en Guyane française au cours du deuxième trimestre 2019 (deuxième trimestre 2018 : 0,1 million d'euros).

Au deuxième trimestre de 2019, la Société a comptabilisé des charges d'exploitation de 0,17 million d'euros, contre 0,18 million d'euros au titre de la même période en 2018. Cette baisse s'explique principalement par des frais boursiers moindres en 2019.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,13 million d'euros au deuxième trimestre 2019, contre 0,12 million d'euros sur la même période en 2018, une hausse qui s'explique principalement par une augmentation de la production à la mine Rosebel.

EURO a comptabilisé des pertes de change de 0,02 million d'euros durant le deuxième trimestre de 2019, contre des gains de 0,2 million d'euros au deuxième trimestre de 2018, principalement en raison d'une hausse du taux de change de clôture de l'euro par rapport au dollar américain au deuxième trimestre de 2019, comparé à une baisse à la même période en 2018. Ce taux a été utilisé pour réévaluer les dividendes à distribuer, les comptes bancaires et la charge d'impôt sur le résultat.

Au deuxième trimestre 2019, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 1,8 million d'euros, contre 2,3 millions d'euros au deuxième trimestre de 2018. Cette baisse s'explique principalement par les écarts de conversion.

Perspectives

La production de la mine Rosebel devrait s'établir entre 253 000 onces et 274 000 onces en 2019. Il est prévu que la redevance Rosebel apportera à la Société des produits compris entre environ 19,2 millions d'euros et 20,8 millions d'euros (soit entre 22,1 millions de dollars américains et 23,9 millions de dollars américains) en 2019. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 225 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,15 dollar américain pour 1 euro. L'incidence des fluctuations du cours moyen de l'or sur les produits annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 263 000 onces, se chiffrerait à environ 2,6 millions de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur les produits annuels d'EURO avoisinerait 1,0 million d'euros. Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer l'activité de la Société sur le long terme.

Succession

Benjamin Little, après plus de six ans au poste de Directeur-Général d'EURO, a informé le conseil d'administration de son intention de démissionner en date du 31 août. Son remplaçant sera annoncé sous peu.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »). La redevance relative aux concessions Paul Isnard est une redevance sur la production nette d'affinage sur la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Columbus Gold corp. et Nord Gold SE.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 30 juin 2019, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Selon la réglementation (article L.233-7 du Code de commerce), IAMGOLD France a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 septembre 2018, le seuil de 90 % des droits de vote d'EURO. Au 30 juin 2019, IAMGOLD France détenait 56 058 191 actions représentant 112 116 382 droits de vote, soit environ 94,25 % des droits de vote d'EURO. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Notes concernant les prévisions : certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez vous adresser à :

Benjamin Little
Directeur-Général
Tél. : +1 416 933 4954
Email : blittle@euroressources.net

Sophie Hallé
Directeur-Général Délégué
Tél : +1 450 677 0040
Email : shalle@euroressources.net